

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 27 septembre 2023, à 9h15,

Les personnes présentes et qui ont émargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO EMPRUNTEUR. La convocation initiale à 9H00 n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Bruno-Alain MARTIN.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
  - o les comptes clôturés au 31 décembre 2022 ;
  - o le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
  - o la convocation à la présente AGOA ;
  - o le texte des résolutions proposées ;
  - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

L'assemblée a adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation du budget prévisionnel annuel 2023 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents ;
- Renouvellement de la délégation de pouvoir à la Fédération en vue de signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 17 148 euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 529 673 euros.

**Cette résolution est adoptée.**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du budget prévu pour l'exercice 2022, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée.**

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**Cette résolution est adoptée.**

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

**Cette résolution est adoptée.**

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation à la Fédération conformément à l'article 14 de ses statuts pour une durée de 12 mois.

**Cette résolution est adoptée.**

### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**Cette résolution est adoptée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09H30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

*[Page de signature ci-dessous]*



**PAGE DE SIGNATURE**



Monsieur Bruno-Alain MARTIN  
*Président*